

MEMOIRES

DE LA NÉCESSITE DE L'INSPECTION MEDICALE DES MAISONS D'ÉDUCATION (1).

Par le Dr C.-N. VALIN,

Professeur suppléant d'hygiène à l'Université Laval, Médecin de l'Hôpital Notre-Dame.

(Suite)

MALADIES DE L'APPAREIL AUDITIF.

La fréquence des affections de l'appareil de l'ouïe chez les enfants est le corollaire de la fréquence de toutes ces infections de la gorge. Les statistiques sont concluantes à ce sujet. Ainsi, d'après Weill, de Stuttgart, il y a 10 p. 100 d'affections auditives chez les enfants de la classe aisée, qui fait traiter les malades, et 20 à 32 par 100. dans la classe pauvre, pour la raison opposée. Duhar, médecin auriste du dispensaire de la Maison Blanche, à Paris, a trouvé une plus forte proportion encore, ainsi : 278 cas de troubles de l'ouïe sur 562 enfants examinés, ce qui donne une proportion de 50 pour 100. Parmi ces enfants 118 avaient des végétations adénoïdes, soit dans la proportion de 20 pour 100. Or, celles-ci sont des affections sérieuses qu'il faudrait reconnaître dès le début, parce que d'une part elles favorisent les cultures microbiennes et les infections de l'appareil auditif; d'autre part, elles compromettent le développement tant intellectuel que physique de l'enfant.

Bézald dit avec raison que " le développement intellectuel de l'individu baisse proportionnellement au degré de l'acuité auditive." Froltzh assure que, entre 20 et 50 ans, 1 sujet sur 3, n'entend pas normalement. Les recherches de Wilbert (*Deutsche Med. Woch.*, 1903), concordent avec les données précédentes, ainsi : sur 375 élèves des écoles communales de Bigen-sur-Rhin, 231, soit 62 pour 100, étaient atteints de végétations adénoïdes. Et ce qui est remarquable c'est que 167 parmi ces enfants, soit 73 pour 100, ressentaient des troubles psychiques et intellectuels déterminés par cette affection, et que 27 pour 100 de ces adénoïdiens présentaient des troubles de l'ouïe. Plus on fait des recherches à ce sujet plus on trouve des statistiques concordantes, par

(1) La première partie de ce travail a paru dans l'UNION MÉDICALE, 1er août 1905.